

LA SEMAINE JURIDIQUE

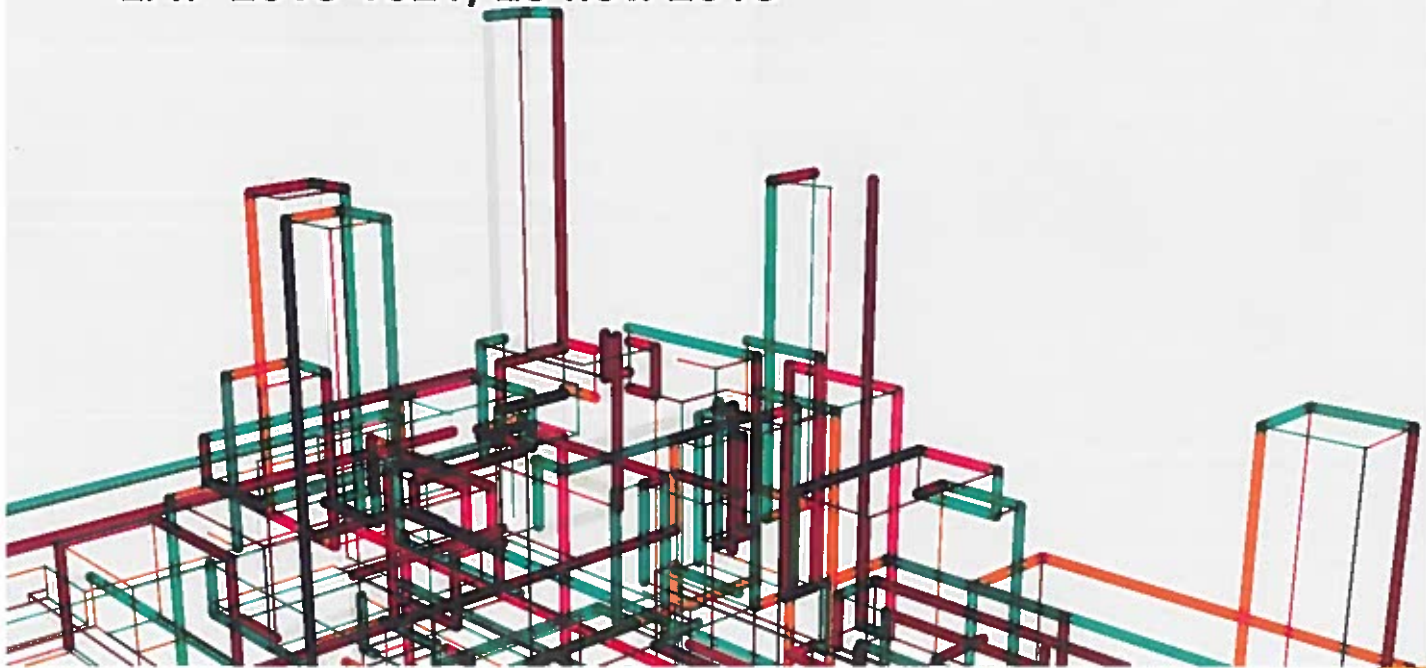
ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

21 JANVIER 2019, HEBDOMADAIRE, N° 3 ISSN 1637-5114

2013 à 2018

Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

L. n° 2018-1021, 23 nov. 2018



2013 Un nouvel *Elan* pour le logement social
(L. Cochet et M. Karpenschif)

2014 Des outils d'aménagement modernes
et modernisés qui ne font pas l'artisan
(W. Salamand)

2015 La loi *Elan* et l'opportunité d'une refonte
globale de la loi Littoral (Th. Gilliocq)

2016 Une nouvelle réforme pour l'urbanisme
commercial (R. Vandermeeren)

2017 Les évolutions du droit et du contentieux
de l'urbanisme après la loi *Elan*
(A. Gayet et C. Lherminier)

2018 Focus sur l'évolution des conditions de
régularisation des autorisations d'urbanisme
(*C. urb.*, art. L. 600- 5-1) (E. Baron)

Sommaire

Actualités

page 2

Aperçu rapide, Anne GARDÈRE, Communes nouvelles : un nouvel encouragement législatif !
p. 2, L'information en continu p. 4, Echos et opinions p. 9, Bibliographie p. 10

Urbanisme

page 11

- 2013 Étude Lucie COCHET, Michaël KARPENSCHIF - Un nouvel Elan pour le logement social
- 2014 Étude Walter SALAMAND - Des outils d'aménagement modernes et modernisés qui ne font pas l'artisan
- 2015 Étude Thomas GILLIOCO - La loi Elan et l'opportunité d'une refonte globale de la loi Littoral
- 2016 Étude Roland VANDERMEEREN - Une nouvelle réforme pour l'urbanisme commercial
- 2017 Étude Céline LHERMINIER, Arthur GAYET - Les évolutions du droit et du contentieux de l'urbanisme après la loi Elan
- 2018 Étude Emmanuelle BARON - Focus sur l'évolution des conditions de régularisation des autorisations d'urbanisme (C. urb., art. L. 600-5-1)

NOTE AUX AUTEURS

Les propositions d'articles doivent être adressées, au format word, à la rédaction de la *Semaine juridique Administrations et collectivités territoriales*, par courrier électronique, aux deux adresses suivantes :

anne.pelcran@lexisnexis.fr et julien.morel@lexisnexis.fr.

Le nombre de signes (espaces compris) maximum à respecter varie selon le type d'article :

- étude : entre 15 000 et 45 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc.) sont présentées en notes de bas de pages, à l'exception des renvois aux articles de code qui restent dans le corps du texte entre parenthèses (CGCT, art. R. 3233-14). L'article est précédé d'un résumé (900 signes maximum) ;
- commentaire : entre 10 000 et 20 000 signes espaces compris. Les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc.) sont présentées entre parenthèses dans le corps de l'article (pas de notes de bas de pages). L'article est précédé d'un résumé (900 signes maximum) ;
- essentiel sur : mêmes indications que pour les commentaires (jusqu'à 25 000 signes).
- fiche pratique : mêmes indications que pour les commentaires (jusqu'à 20 000 signes). Le propos est ponctué d'encadrés (conseils pratiques, exemples, attention), de tableaux et/ou de schémas
- aperçu rapide : entre 6 000 et 11 000 signes (dont résumé de 400 signes maximum)
- livres propos : 6 000 signes (dont résumé de 400 signes maximum).

À titre d'information, une page de la revue compte environ 6 000 signes espaces compris.

Quel que soit le type d'article proposé, merci de veiller à la complétude des références citées : toute référence de jurisprudence doit comporter un numéro de requête ou de pourvoi. Les textes non codifiés (loi, décret, arrêté) doivent comporter leur numéro (ex. loi n° 2017-17, 12 janvier 2017).

INDEX

B

Budget / Finances / Fiscalité

- Compte financier uniqueact. 54
- Taxe pour la gestion des milieux aquatiquesact. 50

C

Collectivités territoriales

- Assistance technique de l'Étatact. 52
- Commune nouvelleact. 44
- Commune/Communautéact. 44
- Journal municipalact. 46
- Mécénatact. 51
- Société publique localeact. 51

Contrats / Marchés publics

- Favoritismeact. 49
- Recensementact. 55

E

Environnement

- Certificat de projetact. 45

F

Fonctions publiques

- Journée de carenceact. 53

R

Responsabilité

- Égalité devant le service publicact. 47

S

Santé / Affaires sociales

- Logement social2013

Sécurité / Police

- Animal errantact. 48
- Péril grave et imminentact. 48
- Pouvoir de police du maireact. 48

Services publics

- Égalitéact. 47

U

Urbanisme

- Autorisation d'urbanisme2017
- Commission départementale d'aménagement commercial2016
- Contentieux2017
- Contrat de projet partenarial d'aménagement2014
- Grande opération d'urbanisme2014
- Littoral2015
- Logement social2013
- Loi Elan2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018
- Opération de revitalisation du territoire2016
- Permis de construire2017
- Régularisation de l'autorisation d'urbanisme2018
- Urbanisme commercial2016